



Taxe habitation et taxe fonciere

Par teniv

Bonjour,
sur l'impôt sur le revenu j'ai droit à une demi part en plus ayant une pension d'invalidité militaire supérieure à 40% et ayant plus de 74 ans. Est-ce que cette demi part peut jouer dans le calcul des taxes habitations et foncières
Merci

Par Tisuisse1

Pour le calcul de la taxe foncière, c'est non, pour la taxe d'habitation, c'est oui.

Par teniv

je vous remercie....je n'ai plus qu'à demandé aux services concernés de faire le nécessaire depuis mes 74 ans c'est à dire 3 ans.Merci encore